



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E206182

VALABLE JUSQU'AU 27/06/2027

ÉDITÉ LE

02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/03/2023

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE

Siret : 951 087 915 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 47599701

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 732191890007

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 732191890007

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : STS

Sigle : SCHAEFER CHAUFFAGE SANITAIRE

53 RUE PRINCIPALE

IMBSHEIM

67330 BOUXWILLER

Téléphone : 03 88 91 49 02

Fax :

Portable : 06 67 76 28 99

Site Internet : <http://schaeferchauffagesanitaire.com>

E-mail : schaefer.chauffagesanitaire@gmail.com

Responsabilité légale :

SCHAEFER THOMAS CO-GÉRANT / SCHAEFER SÉBASTIEN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/06/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/01/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	16/01/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	16/01/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	28/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/04/2023
o Chaudière bois	25/04/2023
o Poêle ou insert bois	25/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	25/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/04/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.